



20 décembre 2013

Distribution :

**Lancement de l'évaluation environnementale du projet électromagnétique à source contrôlée non exclusif, 2014-2018 (Electromagnetic Geoservices Canada Inc.)**

---

Le 12 décembre 2013, Electromagnetic Geoservices Canada Inc. (EMGS) a soumis à Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) une description du projet électromagnétique à source contrôlée non exclusif. Le C-TNLOHE a déterminé que le projet exige une autorisation en vertu de l'alinéa 138(1)b de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* et de l'alinéa 134(1)b de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*, ci-après dénommées lois de mise en œuvre.

La description du projet ci-jointe décrit les activités proposées dans le cadre du programme électromagnétique à source contrôlée. EMGS propose d'effectuer les levés dans les parties sud et est de la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le C-TNLOHE a déterminé que votre organisme comporte des experts de l'environnement ou des pêches qui sont nécessaires à la réalisation de cette évaluation.

La présente lettre vise, conformément aux lois de mise en œuvre, à déterminer les ministères ou les organismes qui peuvent avoir de l'expertise, à établir un calendrier pour la réalisation d'un examen préalable et à obtenir des commentaires sur l'ébauche du document d'orientation ci-jointe.

***Moment de l'évaluation***

Le C-TNLOHE demande que l'examen préalable soit effectué le plus rapidement possible et propose le calendrier suivant :

Demande d'expertise	<b>Réponse d'ici le 10 janvier 2014</b>
Examen de l'ébauche de l'évaluation environnementale (EE)	Réponse environ 6 semaines après la réception du document.
Examen de l'EE révisée ou de l'addenda, au besoin	Réponse environ 3 semaines après la réception du document.
Préparation de la détermination de l'EE	3 semaines pour l'achèvement (peut commencer pendant l'examen de l'EE finale ou de l'addenda); comprend l'examen de toutes les ébauches.

En vertu des lois de mise en œuvre, le C-TNLOHE vous demande d'examiner les renseignements ci-joints et d'informer le C-TNLOHE de votre détermination au plus tard le **10 janvier 2014**. Si vous déterminez que vous êtes en possession de renseignements ou de connaissances de spécialistes ou d'experts, veuillez informer le C-TNLOHE de la nature de ces renseignements ou de ces connaissances ainsi que de la personne à contacter pour obtenir de l'aide d'ici le **10 janvier 2014**.

Si aucune réponse de votre part n'est reçue à la date indiquée ci-dessus, le C-TNLOHE considérera que votre ministère ou organisme ne dispose pas de renseignements ou de connaissances de spécialistes ou d'experts.

**Loi sur les espèces en péril – Article 79(1) Notification du ministre**

Conformément au paragraphe 79(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le C-TNLOHE informe par les présentes le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans (les ministres compétents) que les espèces de l'annexe 1 suivantes se trouvent probablement dans la zone de projet relevant de la compétence de le C-TNLOHE. La détermination de la probabilité d'effets négatifs sur ces espèces sera entreprise au cours du processus d'examen préalable.

- En voie de disparition : Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)  
Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*)  
Baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*)  
Mouette blanche (*Pagophila eburnea*)  
Requin blanc (*Carcharodon carcharias*)
  
- Menacées : Loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*)  
Loup tacheté (*Anarhichas minor*)
  
- Préoccupantes : Loup atlantique (*Anarhichas lupus*)  
Rorqual commun (*Balenoptera physalus*)  
Baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

Si vous avez des questions sur les pièces jointes ou si vous souhaitez discuter des éléments ci-dessous, veuillez communiquer avec moi au 709-778-1431 ou par courriel à dhicks@cnlopb.nl.ca.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

*Original signé par Darren Hicks*

Darren Hicks  
Analyste de l'environnement

Pièces jointes

c. c. : D. Burley  
E. Young

## DISTRIBUTION

<b>Organismes fédéraux</b>	
M. Jason Kelly Pêches et Océans Canada C.P. 5667 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1	M. Jerry Pulchan Environnement Canada Bureau de district de Terre-Neuve 6, rue Bruce Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) A1N 4T3
M. Randy Decker Transports Canada C.P. 1300 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1	Mme Allison Denning Santé Canada Direction générale de la santé environnementale et sécurité des consommateurs 1505, rue Barrington, Bureau 1625 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6
Mme Carol Lee Giffin Défense nationale C.P. 990000 Succursale Forces Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5	Mme Angela Donato Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 3 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4
<b>Organismes provinciaux</b>	
M. Bas Cleary Ministère de l'Environnement et de la Conservation C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6	M. Tom Dooley Ministère des Pêches et de l'Aquaculture C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6
M. Fred Allen Ministère des Ressources naturelles C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6	